



CYCLONE GARANCE /

**La Région annonce les premières mesures
pour la reconstruction de l'île**

Mercredi 5 mars 2025

SOMMAIRE

04 / RECONSTRUIRE L'ÎLE
APRÈS LE PASSAGE DU CYCLONE GARANCE

06 / LE RECENSEMENT DES DOMMAGES
SUR LE PATRIMOINE RÉGIONAL

08 / LES MESURES MISES EN PLACE PAR LA RÉGION

10 / LES FINANCEMENTS À MOBILISER

12 / DES ACTIONS STRUCTURANTES À LONG TERME

RECONSTRUIRE L'ÎLE APRÈS LE PASSAGE DU CYCLONE GARANCE



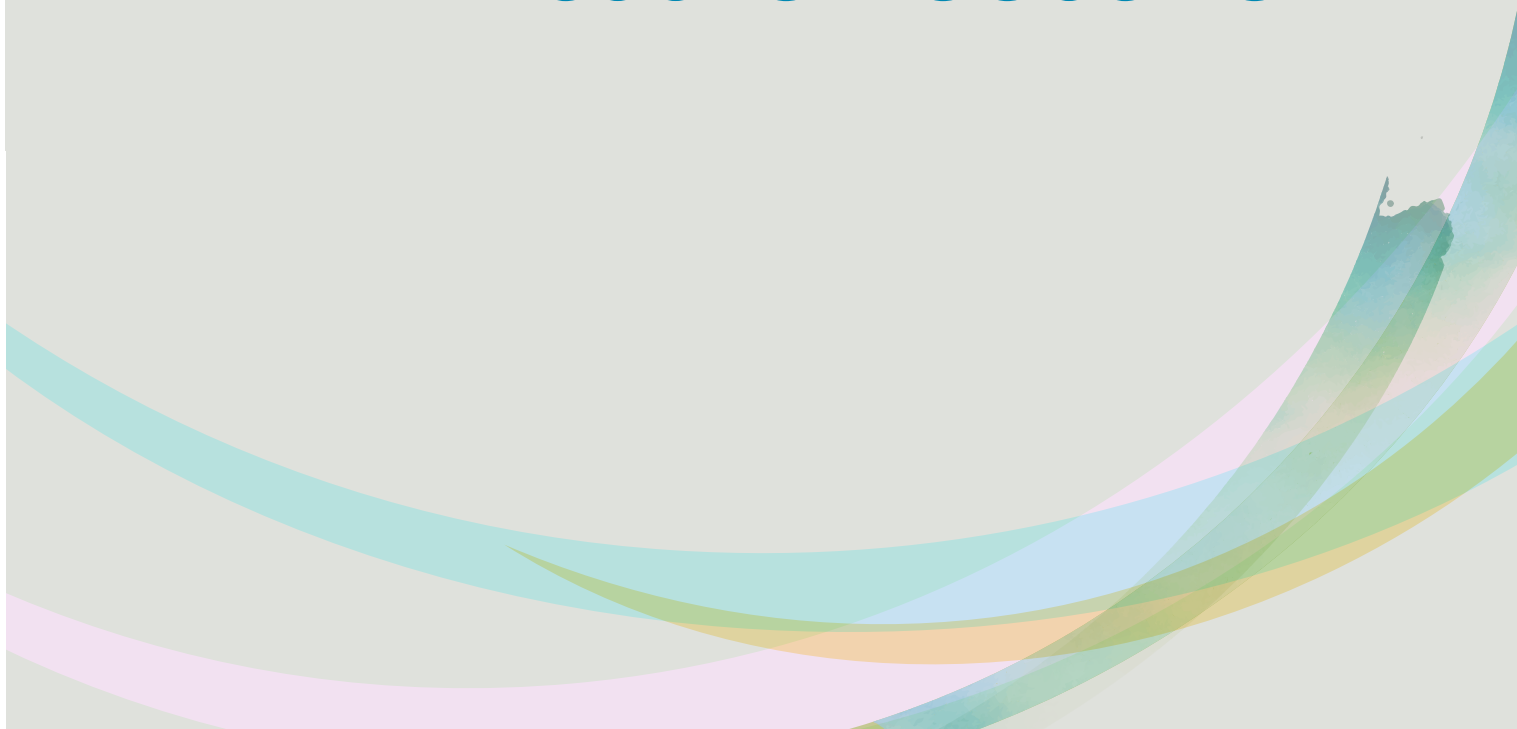
RECONSTRUIRE L'ÎLE APRÈS LE PASSAGE DU CYCLONE GARANCE

La Réunion a été durement frappée par le cyclone Garance le 28 février dernier. La force des vents et le niveau des précipitations ont engendré de fortes inondations et des glissements de terrain qui ont causé des désordres importants sur les différentes infrastructures et les bâtiments, particulièrement préjudiciables pour la population.

La Région Réunion s'est réunie en Commission Permanente ce mercredi 5 mars sous la présidence d'Huquette Bello. Les premières mesures ont été votées pour contribuer à la reconstruction de l'île après le passage du cyclone.



RECENSEMENT DES DOMMAGES SUR LE PATRIMOINE RÉGIONAL ET COÛTS ASSOCIÉS



RECENSEMENT DES DOMMAGES SUR LE PATRIMOINE RÉGIONAL ET COÛTS ASSOCIÉS

Face à la situation de l'île, la Présidente de Région s'est rendue dans les communes à la rencontre de Réunionnais durement touchés par le cyclone ainsi que dans un lycée et sur différents axes du réseaux routiers afin de constater les dégâts.

De nombreuses routes, infrastructures et bâtiments ont été détruits ou ont été fortement endommagés. Les équipes régionales ont été et sont à ce jour encore mobilisées pour rétablir le réseau et remettre en état les différents sites.



La Région a procédé à un recensement des dommages sur le patrimoine régional et a mesuré les coûts associés à la remise en service des infrastructures :

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

→ Réparations d'ouvrages d'art. Coût total : **27,1 millions d'euros**

> Ouvrage d'art Ravine St-Gilles – RNIA : Rétablissement provisoire : 1 M€. Reconstruction ouvrage : **5 M€**

> Ouvrage d'art Colimaçons - RNIA : Rétablissement provisoire : 1 M€. Reconstruction ouvrage : **20 M€**

> Déconstruction Pont Béton Aval Rivière des Galets – RNI : **5 M€**

> Radier Ravine du Tabac – rétablissement de la voirie agricole : **0,5 M€**

→ Travaux de nettoyages, d'élagages, de dégagements d'urgence, de remise en état des routes, Coût total : **8 millions d'euros**

→ Réparations diverses.
Coût total : **16,5 millions d'euros**



RECENSEMENT DES DOMMAGES SUR LE PATRIMOINE RÉGIONAL ET COÛTS ASSOCIÉS

LES LYCÉES

Vingt-deux lycées sont impactés suite au passage du cyclone : toitures et clôtures endommagées, panneaux solaires envolés, façades abîmées, salles de cours et salles informatiques inondées...

Tout sera fait pour permettre la rentrée des élèves le lundi 17 mars 2025.

Le coût total de la remise en état des lycées est estimé à **2,4 millions d'euros.**

LES AUTRES BÂTIMENTS

Bâtiments administratifs, culturels, centres formation professionnelle, gares routières, arrêts de bus...

Le coût total de la remise en état est estimé à **1,9 million d'euros.**



LES MESURES MISES EN PLACE PAR LA RÉGION



LES MESURES MISES EN PLACE PAR LA RÉGION

La Région Réunion met en œuvre les premières mesures afin de participer à la reconstruction de l'île.

MOBILISATION DES EMPLOIS VERTS

De nombreuses communes de La Réunion ont subi d'importants dégâts nécessitant des opérations de nettoyage et de remise en état rapides. La Région a mobilisé immédiatement les associations Emplois Verts afin de contribuer aux opérations de nettoyage et de remise en état des territoires sinistrés.

Afin d'accompagner cette mobilisation et de répondre efficacement aux besoins des collectivités, Un fonds d'aide d'urgence de 100 000 € destiné à soutenir les associations Emplois Verts engagées dans ces interventions a été acté.

Ce fonds a pour vocation de :

- Soutenir les associations Emplois Verts dans leurs actions de nettoyage en lien avec les communes.
- Financer l'acquisition de matériels (matériel de coupe notamment) et équipements nécessaires aux opérations de terrain.
- Couvrir les frais logistiques essentiels (transport, carburant), et uniquement carburant pour les associations disposant déjà de véhicules et qui vont l'utiliser pour les opérations de terrain en lien avec les communes.

Aucune aide financière ne sera directement versée aux communes, mais le soutien sera apporté aux associations qui travailleront en collaboration avec elles pour coordonner les interventions.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF SOLIDAIRE EN FAVEUR DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES PARTICULIÈREMENT IMPACTÉES

Les entreprises réunionnaises ont été fortement impactées, en particulier les TPE. La Région, compétente en matière de développement économique, aux côtés des autres institutions, établit actuellement une cartographie des niveaux de sinistralité auxquels ont été confrontées les entreprises.

Sur la base de ce diagnostic, des mesures d'accompagnement les plus adaptées seront mises en œuvre, en lien avec les dispositifs de l'État notamment, de la DRFIP, de la CGSS et de l'URSSAF et de l'activité en chômage partiel, des assurances et des banques, afin d'apporter un soutien le plus large aux TPE-PME de La Réunion. La Région Réunion demeurera aux côtés des entreprises pour soutenir la relance de l'activité économique, dans ce contexte douloureux.

CONTRIBUTION À LA RECONSTRUCTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La Région mobilisera les financements pour la reconstruction et la réhabilitation des équipements régionaux et plus largement des équipements publics, notamment communaux.



LES FINANCEMENTS À MOBILISER



LES FINANCEMENTS À MOBILISER

Face aux dégâts matériels et humains, il est indispensable d'opérer une remise en état durable et solidaire des infrastructures de base, comme les équipements scolaires, culturels et sportifs, les équipements liés à l'eau et aux déplacements, mais aussi vis-à-vis des entreprises durement impactées.

En complément des moyens propres engagés par la Région, c'est en premier lieu la solidarité nationale, notwithstanding les mécanismes de droit commun d'assurance, qui doit intervenir tant dans les mesures immédiates, que sur le plan d'une remise en état de moyen terme. Il importe cependant que la solidarité européenne puisse être pleinement mobilisée de manière additionnelle et complémentaire. En premier lieu, le dispositif d'urgence disponible au niveau européen doit être mobilisé par la France, à savoir, le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE). Celui-ci devrait se concentrer sur la remise en état rapide et le soutien aux familles, y compris au niveau de leur relogement.

Par ailleurs, dans le cadre des programmes européens, les modifications récemment introduites tant pour le FEDER, que pour le FSE+ ou pour le FEADER, permettent de réallouer - à enveloppe constante - les moyens pour soutenir la reconstruction à long terme avec une approche plus résiliente (FEDER) ou soutenir l'aide alimentaire (FSE+) ou les agriculteurs (FEADER).

En fixant une ligne de partage claire entre solidarité nationale et FSUE d'une part, et une activation du dispositif RESTORE d'autre part, l'ensemble des moyens pourrait ainsi se concentrer de manière efficace vers une reconstruction rapide des équipements publics, ainsi que d'un soutien aux entreprises.

La Région, Autorité de gestion des programmes européens FEDER et FSE+ régional, a informé l'Etat et la Commission Européenne de son souhait de mobiliser le dispositif RESTORE dans le cadre de la reprogrammation en cours à hauteur d'une enveloppe maximale de 100 M€.

Ces moyens seront mis en œuvre de manière complémentaire à ceux de la solidarité nationale, avec un effet additionnel démontrable et par des projets dont la durée de réalisation devra être courte au regard tant des besoins exprimés, que des règles de bonne gestion qui encadrent les fonds européens, y compris de son volet RESTORE. Pour ce faire une modification du programme européen sera proposée à la commission permanente et au comité de suivi pour un examen par la commission européenne, qui en a été informée, avant le 31 mars.



DES ACTIONS STRUCTURANTES À LONG TERME



DES ACTIONS STRUCTURANTES À LONG TERME

Suite au passage du cyclone Garance, le territoire a subi des impacts significatifs, notamment en matière d'écoulement des eaux dans les zones naturelles telles que les ravines, ainsi que dans les zones urbanisées.

La Région Réunion sollicite l'envoi à La Réunion d'une mission spéciale de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). L'objectif principal de cette mission serait de cartographier de manière détaillée l'écoulement des eaux sur les zones les plus impactées et d'évaluer l'impact du cyclone sur les zones urbanisées. Ce travail revêt une importance cruciale dans une perspective de long terme, notamment dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional.

Par ailleurs, considérant l'accélération des dérèglements climatiques, ce genre de phénomènes risque de se reproduire et d'être encore plus puissants. Par conséquent, dans une logique de prévention et d'adaptation, il est indispensable d'avoir une vision précise de la situation d'écoulement des eaux dans les zones naturelles afin d'anticiper au mieux les conséquences de ces événements extrêmes. Cette mission revêt un caractère d'urgence, la croissance rapide de la végétation risquant de masquer certaines traces essentielles à l'analyse. Une intervention de l'IGN dans les plus brefs délais permettrait ainsi de garantir des données fiables et exploitables.

